

# Examen de module du PFP

## Foire aux questions

### Préparation aux examens du PFP des CPA

**1. Si je fais toutes les activités du module et tous les exercices d'analyse de cas et que je réponds à toutes les questions à choix multiple, serai-je suffisamment préparé pour l'examen du module?**

Le temps à consacrer à l'étude et aux recherches en vue de la préparation ainsi que les ressources à utiliser dépendent du niveau de connaissance qu'a le candidat du domaine de compétences techniques ou du sujet, comme il est indiqué dans la *Grille de compétences des CPA* et le *Guide des connaissances connexes*. Il incombe au candidat d'évaluer son niveau de connaissance et de faire les recherches et le travail nécessaires pour l'améliorer.

Les éléments couverts dans chacun des modules englobent les connaissances préalables ainsi que les connaissances acquises dans les modules précédents et dans le module en cours, lesquelles sont présentées en détail dans la *Grille de compétences des CPA* et le *Guide des connaissances connexes*.

Il importe également de noter que, même si les activités du module, les exercices d'analyse de cas et les questions à choix multiple (QCM) couvrent une bonne partie des sujets de la *Grille de compétences des CPA*, ils ne peuvent les couvrir tous. On attend du candidat qu'il évalue lui-même ses connaissances par rapport à la *Grille de compétences des CPA* et qu'il comble ses lacunes, s'il y a lieu.

**2. Puis-je avoir accès à des exemples d'études de cas pour mieux me préparer aux examens de fin de module?**

Oui. Des exemples d'études de cas sont fournis pour chaque module. Vous les trouverez sur le [site de CPA Canada](#).

**3. Il me faut beaucoup plus que l'heure prévue pour faire les exercices d'analyse de cas. Comment cela se traduira-t-il au moment de l'examen de fin de module?**

Les solutions présentées pour les exercices d'analyse de cas sont pratiquement parfaites. On ne s'attend pas à ce qu'un candidat rédige une solution parfaite dans le cadre d'un examen. Il peut toutefois être utile de cerner la source de vos difficultés. Rédigez-vous trop lentement? Vous devriez alors peut-être vous exercer davantage. Manquez-vous plutôt de connaissances techniques? Dans ce cas, il conviendrait peut-être de consacrer plus de temps à l'autoévaluation des exercices d'analyse de cas afin de renforcer les compétences techniques qui s'y rapportent. L'étendue des recherches à effectuer, les ressources utilisées et le temps requis pour l'autoévaluation dépendent du niveau de connaissance du candidat, comme il est indiqué dans la *Grille de compétences des CPA* et le *Guide des connaissances connexes*. Pour en savoir plus sur les exercices d'analyse de cas, veuillez consulter le *Guide du candidat*.

**4. Les QCM hebdomadaires sont-elles identiques à celles que l'on retrouve à l'examen?**

Les QCM hebdomadaires ont pour objectif d'aider les candidats à renforcer leurs connaissances techniques conformément à la *Grille de compétences des CPA* et pourraient ressembler, sans être identiques, au contenu de l'examen. Les QCM hebdomadaires ne sont ni révisées, ni approuvées par le groupe qui conçoit les examens.

**5. L'examen du module est-il évalué de la même manière que les travaux hebdomadaires?**

Non. Les évaluations hebdomadaires liées au module et l'évaluation de l'examen sont différentes.

Toutefois, la matière du module et l'examen évaluent tous deux les compétences techniques et habilitantes des candidats conformément à la *Grille de compétences des CPA*. La rétroaction fournie sur les activités du module, les exercices d'analyse de cas et les QCM hebdomadaires est donc très utile pour aider les candidats à passer en revue et à acquérir ces compétences.

## Avant de vous présenter à l'examen

**6. À quelles exigences dois-je satisfaire pour avoir le droit de me présenter à l'examen du module?**

Pour avoir le droit de se présenter à l'examen, le candidat inscrit à un module complet doit obtenir un résultat minimal pour l'ensemble des activités du module et participer aux ateliers. Des résultats sont attribués pour chacune des activités en ligne; ils se trouvent dans la section réservée aux notes dans le site du PFP des CPA D2L. Pour connaître les exigences à respecter pour se présenter directement à l'examen, les candidats doivent communiquer avec leur organisation provinciale ou régionale de CPA.

**7. Quand saurai-je si j'ai le droit de me présenter à l'examen?**

Aucun avis n'est envoyé aux candidats qui ont le droit de se présenter à l'examen. Toutefois, les candidats non admissibles à l'examen en seront informés par leur organisation provinciale ou régionale de CPA. Ainsi, les candidats doivent partir du principe qu'ils sont admissibles à l'examen, à moins d'un avis contraire.

**8. Où puis-je trouver les règlements d'examen?**

Les règlements d'examen se trouvent dans la section sur les évaluations du [Centre de ressources pour l'agrément](#) dans le site Web de CPA Canada.

**9. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur l'examen?**

Toute l'information sur les examens, y compris les règlements d'examen, les plans d'examen pour chaque module, les tableaux de référence des examens et des exemples d'études de cas, est publiée dans la section sur les évaluations du [Centre de ressources pour l'agrément](#). Voir ci-dessous pour obtenir de l'information sur le contenu et la structure des examens.

## Contenu et structure de l'examen

**10. L'examen porte-t-il sur la matière du module?**

L'examen du module vise à évaluer les compétences définies dans la *Grille de compétences des CPA*. Il incombe aux candidats de réviser les éléments couverts par le module et d'acquérir toutes les connaissances préalables nécessaires, conformément à la *Grille de compétences des CPA*.

**11. Quelle est la forme de l'examen?**

La forme de l'examen diffère pour chaque module. Pour des précisions sur l'examen du module que vous suivez, reportez-vous au plan d'examen se trouvant dans la section sur les évaluations du [Centre de ressources pour l'agrément](#) ou à la page d'accueil du module dans le site du PFP des CPA D2L.

**12. Y a-t-il un nombre maximal de pages pour répondre à la composante Études de cas de l'examen?**

Non. Il n'y a pas de nombre maximal de pages. Les candidats sont informés du temps qu'il est suggéré de consacrer aux études de cas, mais il leur appartient de répartir adéquatement leur temps entre toutes les composantes de l'examen (reportez-vous au plan d'examen).

**13. Devrais-je écrire mon nom dans ma réponse aux études de cas (dans l'en-tête d'une note, par exemple)?**

Non. Les candidats ne doivent donner aucune indication de leur identité dans leur réponse à une étude de cas. Seul leur numéro de candidat permet de les identifier. Pour se désigner eux-mêmes dans leur réponse, les candidats peuvent employer les termes « CPA » ou « candidat CPA ».

## Jour de l'examen

**14. Quel est l'horaire de la journée de l'examen?**

On demande généralement aux candidats de se présenter au moins une heure avant le début de l'examen (veuillez néanmoins vous en assurer, car cette consigne varie selon la province et la région). Cela leur donne le temps de vérifier si leur ordinateur portable fonctionne correctement et de résoudre toute difficulté technique avant le début de l'examen. Comme aucune pause n'est prévue entre les différents types de questions, il incombe aux candidats de répartir adéquatement leur temps (CPA Canada indique toutefois des temps de réponse suggérés). Pour en savoir plus sur la durée de l'examen, reportez-vous au plan d'examen, qui se trouve dans le [Centre de ressources pour l'agrément](#).

**15. Quels sont les documents de référence fournis à l'examen (p. ex., tables d'impôt)?**

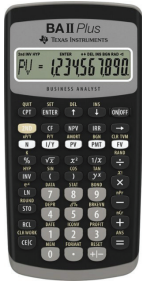
Deux tableaux de référence ont été élaborés à cet égard : l'un pour les candidats se présentant aux examens des modules communs, et l'autre pour les candidats se présentant aux examens des modules optionnels. Reportez-vous au plan d'examen et au tableau de référence, qui se trouvent dans le [Centre de ressources pour l'agrément](#) ou à la page d'accueil du module dans le site du PFP des CPA D2L

**16. Les candidats reçoivent-ils une copie papier de l'examen?**

Une copie papier de la composante Questions à choix multiples et de la composante Études de cas est fournie dans un cahier. Vous devez toutefois répondre aux deux composantes de l'examen dans le logiciel d'examen. Des feuilles pour notes au brouillon se trouvent dans le cahier, après les documents de référence (comme les tables d'impôt). Les candidats ne sont pas autorisés à détacher des pages du cahier, mais peuvent écrire où ils veulent et surligner ce qu'ils veulent. Vous devez remettre le cahier, avant de quitter la salle d'examen.

## Matériel permis et interdit

### 17. Quel type de calculatrice puis-je apporter à l'examen?



Les candidats ne sont pas autorisés à apporter leur propre calculatrice à l'examen. Une calculatrice BAII Plus de CPA Canada leur sera remise sur place pour qu'ils puissent faire l'examen, et elle devra être rendue une fois l'examen terminé. CPA Canada a adopté le modèle BAII Plus de Texas Instruments.

Les candidats devraient songer à se procurer ce modèle pour bien en connaître les fonctions (qu'ils auront utilisées en faisant les exercices d'analyse de cas et les travaux). Toutefois, comme il a été mentionné, ils ne pourront pas apporter leur propre calculatrice au centre d'examen. Les règlements d'examen se trouvent dans le [Centre de ressources pour l'agrément](#).

### 18. Dois-je faire l'examen à l'ordinateur?

Oui. Les candidats font l'examen sur un ordinateur portable fourni par la profession, en utilisant le logiciel d'examen. Vous trouverez de l'information sur le logiciel d'examen à la page d'accueil du module dans le site du PFP des CPA D2L.

### 19. Puis-je utiliser un périphérique en plus de mon ordinateur portable et de la calculatrice fournie durant l'examen?

Oui. L'utilisation d'une souris avec fil prête à l'emploi et/ou d'un pavé numérique avec fil est permise. L'utilisation d'un clavier externe ou d'une souris sans fil est toutefois interdite.

## Résultats à l'examen

### 20. Quels éléments sont pris en compte dans mon résultat final à un module?

Les candidats doivent obtenir un résultat global minimal (et participer aux ateliers) pour être autorisés à se présenter à l'examen. Toutefois, seul le résultat obtenu à l'examen du module est utilisé pour déterminer si un candidat a réussi un module commun ou un module optionnel et peut, de ce fait, passer au module suivant. Pour en savoir plus, reportez-vous au *Guide du candidat* dans la section sur le PFP des CPA du [Centre de ressources pour l'agrément](#).

### 21. Quels renseignements accompagnent mes résultats d'examen?

Les candidats reçoivent un relevé de leurs résultats à l'examen, accompagné d'une lettre d'interprétation. Le relevé comprend leur résultat global (réussite avec distinction, réussite, réussite de justesse ou échec) et leur niveau de performance pour la composante Questions objectives et pour la composante Études de cas. Il importe que les candidats lisent la lettre d'interprétation, qui décrit certains des principes sous-tendant l'information fournie dans le relevé.

### 22. Sur mon relevé, que signifie le résultat global (réussite avec distinction, réussite, réussite de justesse ou échec)?

Le résultat global indique si vous avez satisfait aux exigences établies par le Jury d'examen pour l'examen en question. Le profil de réussite est défini en fonction des attentes du Jury à l'égard des candidats, lesquelles sont établies à l'avance, et varie d'une séance d'examen à l'autre, puisque le niveau de difficulté dépend des questions.

Selon son niveau de performance, le candidat obtient l'un des quatre résultats suivants :

- 1) **Réussite avec distinction** : Résultat attribué aux candidats qui ont le mieux réussi parmi tous ceux qui se sont présentés à la même séance d'examen.
- 2) **Réussite** : Résultat attribué aux candidats qui ont satisfait aux exigences pour l'ensemble de l'examen, soit les questions objectives et les études de cas.
- 3) **Réussite de justesse** : Résultat attribué aux candidats qui satisfont de justesse aux exigences.
- 4) **Échec** : Résultat attribué aux candidats qui ne satisfont pas aux exigences établies par le Jury.

Le résultat « Échec » s'accompagne d'un rang décile. Plus le rang est élevé, plus la performance du candidat est loin d'atteindre le profil de réussite. Toutefois, il n'est pas précisé si le candidat a échoué de peu. Ainsi, il est parfois difficile de percevoir les différences entre le relevé d'un candidat qui a réussi de justesse et celui d'un candidat qui a échoué de peu.

Les candidats qui ont échoué, tout comme ceux qui ont réussi de justesse, devraient porter une attention particulière aux domaines où ils ont le moins bien réussi (questions objectives ou études de cas; domaines de compétences particuliers) et tenter de s'améliorer en vue des prochains examens.

### **23. L'information fournie avec mes résultats d'examen me permet-elle de comprendre pourquoi j'ai échoué?**

Oui. En règle générale, les domaines pour lesquels votre performance a été classée au niveau Non compétent (ce qui englobe le niveau Compétence non démontrée) ou au niveau En voie vers la compétence contribuent à l'obtention d'un échec. Toutefois, certains domaines ont plus d'importance que d'autres. Les exigences du plan d'examen (reprises dans la lettre d'interprétation et sur le relevé) doivent être prises en compte dans l'interprétation de vos résultats. Vous devriez porter une attention particulière aux domaines qui ont les pondérations les plus élevées selon le plan d'examen et vérifier si vous y avez bien réussi.

Par exemple, pour l'examen du module commun 1, la composante Questions objectives représente 75 % de l'examen, et la composante Études de cas, 25 %. De 50 % à 70 % des questions objectives portent sur le domaine de compétences Information financière. Un classement au niveau Non compétent ou En voie vers la compétence dans ce domaine particulier pour la composante Questions objectives a donc une incidence importante sur les résultats globaux.

## 24. Que j'aie réussi ou échoué à l'examen, comment puis-je utiliser l'information fournie pour m'améliorer?

Pour les examens des modules communs et des modules optionnels, une case ombrée indique votre niveau de performance dans chacun des domaines de compétences techniques (p. ex., Audit et certification). Vous pouvez ainsi comparer votre performance à la performance du groupe, c'est-à-dire au pourcentage des candidats ayant atteint chaque niveau de performance parmi tous ceux qui se sont présentés à la même séance d'examen. Ainsi, si la majorité des candidats ont atteint le niveau Compétent dans un domaine, et que votre niveau de performance est En voie vers la compétence ou Non compétent, votre résultat est inférieur à celui du groupe; vous devez donc vous améliorer dans ce domaine. Dans l'exemple ci-dessous, 66,1 % des candidats (60,7 % + 5,4 %) ont satisfait aux exigences du Jury pour l'atteinte du niveau Compétent, alors que le candidat fait partie des 26,8 % ayant obtenu En voie vers la compétence.

### Ex. Module commun 1, Questions objectives — Audit et certification — Pondération de 10 à 30 %

Votre performance	Non compétent	En voie vers la compétence X	Compétent	Compétent avec distinction
Performance du groupe	7,2 %	26,8 %	60,7 %	5,4 %

*Examens des modules optionnels* : Les candidats échouant à un examen recevront une description des forces et des faiblesses généralement constatées chez l'ensemble des candidats qui se sont présentés à cet examen, laquelle abordera notamment les domaines que les candidats doivent améliorer, y compris les sujets particuliers pour lesquels des faiblesses techniques ont été relevées.

## 25. Je compare mon résultat global à celui d'un ami qui s'est présenté au même examen, et je ne comprends pas pourquoi j'ai échoué alors qu'il a réussi. La section rétroaction de nos relevés est semblable, mais nous obtenons un résultat global différent. Comment est-ce possible?

Chaque niveau de performance (Compétent avec distinction, Compétent, En voie vers la compétence, Non compétent / Compétence non démontrée) tient compte d'un grand éventail de notes. Obtenir un niveau de performance différent pour une ou plusieurs occasions d'évaluation d'un même domaine de compétences peut mener à un écart dans les résultats d'examen (et faire la différence entre une réussite ou un échec). Comme le résultat présenté pour chaque domaine de compétences se fonde sur l'ensemble des occasions d'évaluation liées à ce domaine, les différences ne ressortent pas toujours dans la rétroaction fournie. Ainsi, le relevé d'un candidat qui a réussi de justesse peut être semblable au relevé d'un candidat qui a échoué de peu (le relevé n'indique pas « échec de peu », mais seulement « échec »).

Les examens des modules optionnels comportent deux études de cas, pour lesquelles le temps alloué et le nombre d'occasions d'évaluation varient, ce qui a une incidence sur la pondération de chaque étude de cas dans le résultat. Ainsi, il est difficile de comparer la performance de candidats, d'autant plus que la rétroaction pour chaque domaine de compétences s'appuie sur une moyenne pondérée.

## 26. Je compare mon résultat global à celui d'un ami qui s'est présenté à une autre séance d'examen, et je ne comprends pas pourquoi j'ai échoué alors qu'il a réussi. La section rétroaction de nos relevés est semblable. Pourquoi obtenons-nous un résultat global différent?

Les candidats **ne doivent pas** comparer les résultats et la rétroaction sur la performance liés à des séances d'examen différentes, car le contenu de l'examen et la combinaison des questions diffèrent d'une séance à l'autre. Par exemple, selon le plan d'examen du module commun 1, entre 10 % et 20 % des questions objectives portent sur le domaine de compétences Fiscalité. Il se peut donc qu'un examen comporte 10 % de questions en fiscalité, et un autre, 20 %. Les pondérations prévues par le plan d'examen sont respectées dans les deux cas, mais la combinaison différente de questions a un effet sur la pondération de chaque domaine de compétences, ce qui rend la comparaison des résultats des candidats impossible. De plus, le Jury d'examen tient compte de la difficulté de l'examen pour établir le seuil de réussite.

**27. Pour les examens des modules optionnels, pourquoi la rétroaction sur les compétences habilitantes liée à la composante Études de cas ne correspond-elle pas à mon résultat global? Comment dois-je utiliser l'information fournie?**

Votre résultat global n'est pas lié à la rétroaction sur les compétences habilitantes. Cette rétroaction vise à vous aider à améliorer votre performance dans le cadre du PFP des CPA, et non à expliquer les raisons d'un échec. Compte tenu de l'interdiction de publier les examens de module, la rétroaction sur les compétences habilitantes est de nature générale et est fournie à tous les candidats, qu'ils aient réussi ou échoué à l'examen.

La rétroaction sur les compétences habilitantes est préparée par les correcteurs pendant la correction. La lettre d'interprétation fournit une liste des commentaires des correcteurs et des lignes directrices qu'ils ont utilisées. En règle générale, les correcteurs ne soulèvent que les faiblesses qu'ils considèrent comme suffisamment importantes pour en informer les candidats. [Le Jury d'examen étudie actuellement des améliorations à apporter à la rétroaction sur les compétences habilitantes.]

L'information fournie devrait être utilisée, en complément de la rétroaction reçue au cours des modules, pour cibler vos faiblesses sur le plan des habiletés nécessaires à la réussite des examens (capacités à cerner les questions, à les analyser suffisamment en profondeur, à intégrer les données dans l'analyse, à bien étayer la conclusion et à communiquer clairement). Les éléments jugés comme faibles pour les deux études de cas sont probablement ceux qui requièrent une attention particulière.

**28. Quand devrais-je songer à porter mon résultat en appel?**

Le candidat qui échoue à un examen peut songer à porter son résultat en appel. Toutefois, avant de le faire, il devrait d'abord examiner le relevé de ses résultats et évaluer les liens à faire entre l'information qui y est fournie et la rétroaction qu'il a reçue au cours du module concernant ses faiblesses. Le candidat qui obtient le niveau Non compétent dans des domaines de compétences pour lesquels la pondération est élevée est moins susceptible d'avoir gain de cause en appel qu'un candidat qui a obtenu le niveau En voie vers la compétence. Le candidat doit aussi vérifier son rang décile : plus son rang est élevé, moins son appel est susceptible d'être accueilli.

Le candidat qui a eu et signalé des problèmes avec le logiciel durant l'examen et s'inquiète qu'une partie de sa réponse n'ait pas été soumise peut porter son résultat en appel. Tous les problèmes techniques soulevés durant l'examen sont communiqués au Jury d'examen.

Un appel est une demande de nouvelle correction de l'examen, et non une occasion pour le candidat d'exposer les circonstances qui auraient pu lui nuire le jour de l'examen. Pour en savoir plus sur le processus d'appel, reportez-vous à la lettre d'interprétation qui accompagne votre relevé.

## RELEVÉ (EXEMPLE)

### EXAMEN : Module commun 1

NUMÉRO DE CANDIDAT : EXEMPLE

1 RÉSULTAT GLOBAL : RÉUSSITE DE JUSTESSE

2 RANG DÉCILE : S.O.

3 PERFORMANCE - QUESTIONS OBJECTIVES [Temps suggéré : 180 minutes]

#### Information financière - Pondération de 50 à 70 % selon le plan d'examen

Votre performance	4 Non compétent	En voie vers la compétence	5 Compétent X	Compétent avec distinction
Performance du groupe	8,3 %	29,4 %	57,4 %	4,9 %

#### Audit et certification - Pondération de 10 à 30 % selon le plan d'examen

Votre performance	Non compétent	En voie vers la compétence X	Compétent	Compétent avec distinction
Performance du groupe	7,2 %	6 26,8 %	60,7 %	5,4 %

#### Fiscalité - Pondération de 10 à 20 % selon le plan d'examen

Votre performance	Non compétent	En voie vers la compétence	Compétent X	Compétent avec distinction
Performance du groupe	7,1 %	22,1 %	66,4 %	4,4 %

#### Finance - Pondération de 5 à 10 % selon le plan d'examen

Votre performance	Non compétent X	En voie vers la compétence	Compétent	Compétent avec distinction
Performance du groupe	10,7 %	19,7 %	64,0 %	5,5 %

7 PERFORMANCE - ÉTUDES DE CAS [Temps suggéré : 60 minutes]

#### Information financière

Votre performance	Non compétent	En voie vers la compétence X	Compétent	Compétent avec distinction
Performance du groupe	20,3 %	19,9 %	49,3 %	10,4 %

#### Audit et certification

Votre performance	Non compétent	En voie vers la compétence	Compétent X	Compétent avec distinction
Performance du groupe	8,0 %	18,0 %	67,9 %	6,1 %

7 La rétroaction sur la composante Études de cas se fonde sur la moyenne des résultats pour chaque domaine de compétences évalué. Il peut y avoir une ou plusieurs occasions d'évaluation pour chaque domaine de compétences. Reportez-vous au plan d'examen lorsque vous examinerez cette section. Par exemple, pour le module commun 1, le plan d'examen précise ce qui suit : « Les études de cas du module C1 permettent principalement d'évaluer les compétences en Information financière, mais elles portent aussi sur un ou deux autres domaines de compétences. Même si les études de cas sont principalement axées sur le module C1, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables). » Ainsi, la performance dans le domaine Information financière a un effet important sur le résultat aux études de cas du module C1, alors que l'étude de cas représente 25 % de l'examen.

1 Le **résultat global** est le résultat du candidat à cet examen, fondé sur le profil de réussite défini par le Jury d'examen. Les exigences du Jury s'appuient sur des attentes prédéterminées à l'égard de la capacité des candidats à répondre aux questions et aux études de cas présentées.

2 Seuls les candidats qui échouent à l'examen se voient attribuer un **rang décile**. Plus ce rang est élevé, moins la performance du candidat est près du seuil de passage.

3 De la **rétroaction sur la performance** est fournie pour les deux composantes de l'examen : 1) Questions objectives et 2) Études de cas. La rétroaction ne porte que sur un seul groupe de candidats et ne correspond en aucun cas au résultat global, qui repose sur le profil de réussite.

4 Les résultats des candidats à l'examen sont classés selon **quatre niveaux de performance**, qui comprennent chacun un grand éventail de notes. La performance du groupe pour chaque niveau de performance est indiquée.

5 Les cases ombrées indiquent **votre performance** à l'examen. Portez une attention particulière à la rétroaction fournie pour le domaine de compétences et à la pondération indiquée dans le plan d'examen. Par exemple, pour l'examen du module commun 1, les questions objectives représentent 75 % de l'examen, et entre 50 % et 70 % de ces questions objectives portent sur le domaine Information financière.

6 La **performance du groupe** indique la performance moyenne des candidats qui se sont présentés à la même séance d'examen. En comparant *votre performance* à la *performance du groupe*, vous saurez où vous vous situez par rapport aux autres candidats. Dans cet exemple, le candidat a atteint le niveau En voie vers la compétence, alors que la majorité des candidats (60,7 %) ont réussi à atteindre le niveau Compétent. Lorsque vous évaluez l'effet de votre performance dans le domaine Audit et certification sur votre *résultat global*, rappelez-vous que ce domaine représente entre 10 % et 30 % des questions objectives.